

15ème législature

Question N° : 43429	De M. Stéphane Peu (Gauche démocrate et républicaine - Seine-Saint-Denis)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique >établissements de santé	Tête d'analyse >Fermeture des urgences pédiatriques de l'hôpital Delafontaine	Analyse > Fermeture des urgences pédiatriques de l'hôpital Delafontaine.
Question publiée au JO le : 11/01/2022 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Stéphane Peu attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation du service des urgences pédiatriques de l'hôpital Delafontaine à Saint-Denis, à l'aune d'une fermeture exceptionnelle survenue le lundi 3 janvier 2021. Lundi 3 janvier dernier, a été portée à la connaissance de M. le député la fermeture des urgences pédiatriques jusqu'à nouvel ordre faute de personnel. Après avoir été interpellé par plusieurs habitants de sa circonscription, M. le député s'est rapproché de l'administration du centre hospitalier qui lui a précisé que ces absences ne sont pas essentiellement liées à la circulation de la covid-19 dans le service. En revanche, il s'agirait d'arrêts maladies, de démissions et d'absences liées au contexte délétère qui mine notre système de santé. Malgré le déploiement de nombreuses mesures de fidélisation à l'échelle locale par la direction, l'hémorragie des départs ne cesse pas. Le bassin de population couvert par le centre hospitalier de Saint-Denis est composé de nombreux enfants, dans un département qui émerge parmi les plus jeunes de France. Chaque année, les urgences pédiatriques de l'hôpital Delafontaine voient passer près de 21 560 enfants (source : rapport d'activité 2020 du GHT Plaine de France), soit une moyenne quotidienne de 60. M.le député juge intolérable une telle situation de statu quo. En outre, il s'inquiète particulièrement de la situation dans les prochains jours et formule le vœu que les autorités compétentes soient à même de garantir aux habitants de sa circonscription une prise en charge médicale d'urgence adéquate pour leurs enfants. M. le député mesure la gravité d'un tel évènement et du risque qu'il fait encourir sur la population de sa circonscription. Il souhaite donc connaître sa position sur la question et que lui soient transmises les mesures qu'il entend prendre afin de remédier durablement à ces dysfonctionnements.